



AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE SOCIALE DU 1^{er} JANVIER 2007

Entre les soussignés :

La ville de Rouen, représentée par son Député Maire, Madame Valérie FOURNEYRON,

D'une part,

Et,

La Caisse d'allocations familiales de Rouen, représentée par son Directeur, Monsieur André REY,

D'autre part,

PREAMBULE

Sans changement.

I^{ère} PARTIE : LE DIAGNOSTIC

Sans changement.

II^{ème} PARTIE : LES OBJECTIFS

Sans changement.

III^{ème} PARTIE : L'ACTION

Sans changement.

IV^{ème} PARTIE : LES MOYENS

Sans changement.

V^{ème} PARTIE : LE SUIVI

Sans changement.

VI^{ème} PARTIE : LA DUREE ET LA RESILIATION

Article 26

Les parties conviennent de prolonger la présente convention à compter du 1^{er} janvier 2009.

Article 27

Cette reconduction s'entend, d'un commun accord, à la durée des Contrats urbains de cohésion sociale (échéance 31/12/2009).

Le

Valérie FOURNEYRON
Député Maire de la Ville de Rouen

André REY
Directeur de la Caisse d'allocations
familiales de Rouen